



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 18 novembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre le dix-huit novembre, à seize heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme RACHEL Julie, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de convocation : 3 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : J. RACHEL, S. DESBRUGERES, MH SERMADIRAS, L. PINCELOUP, E. MAROLLES

Absents : J. TROUILLARD, N. MONERIE, B. DESBRUGERES (pouvoir à S. DESBRUGERES), S. BOULOUX

Secrétaire de séance : MH SERMADIRAS

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Choix du devis logiciel
3. Décision modificative du budget principal
4. Questions diverses

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.
Madame le maire demande d'ajouter le point n°3, approuvé à l'unanimité.

2 – CHOIX DU DEVIS LOGICIEL

Madame le Maire informe le conseil que la société Berger Levraut revoyait ses tarifs ainsi que leur contrat. Madame le Maire a donc fait établir un devis par une autre entreprise.

Madame le Maire présente le devis Cosoluce de 1 866 € HT annuel. Le contrat avec Berger Levraut expire le 14/10/2025 coûte 2 431.24 € ht annuel.

La proposition Cosoluce inclus plus de prestation à savoir la dématérialisation des bulletins de paye via un coffre sécurisé, ainsi que la gestion complète du cimetière.

Le coût pour le transfert des données s'élève à 4 347 € HT.

Afin de compenser la période en doublon, Cosoluce fait une remise sur les abonnements jusqu'au 31/05/2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal accepte le devis COSOLUS.

3 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111 : Terrains nus	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte la décision modificative.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'un nouveau lot a été réservé dans le lotissement, et rappelle que 6 lots ont été vendus depuis le début du mandat.

Madame le Maire souhaite faire une mise au point concernant les travaux de la place et rappelle que les travaux sont subventionnés à hauteur de 75 %.

Mme Marolles évoque le retour de quelques habitants affirmant « qu'il y a autre chose à faire sur la commune comme le réseau d'eau », Madame le Maire lui répond que ce n'est pas le même budget.

Mr Desbrugères a évoqué que nous devons avoir une réflexion concernant le transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026 à la CDC, qui devient désormais facultative. Et afin d'avoir une bonne réflexion il faudrait savoir les modalités de ce transfert, donc dans la mesure du possible, d'organiser une réunion avec un responsable de la CDC.

LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 24-2024

Choix du devis de Logiciel (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 25-2024

Décision modificative du budget principal (approuvée à l'unanimité)